

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
<b>HABITATION (H)</b>						
Habitation unifamiliale (H1)	X					
Habitation bifamiliale (H2)	X					
Habitation multifamiliale (H3)						
Maison mobile (H4)						
Habitation collective (H5)						
<b>COMMERCE ET SERVICE (C)</b>						
Commerce de vente au détail (C1)						
Services professionnels et personnels (C2)						
Commerce d'hébergement (C3)						
Commerce de restauration (C4)						
Commerce et services lourds (C5)						
Commerce lié aux véhicules (C6)						
Commerce pétrolier (C7)						
Commerce de divertissement (C8)						
<b>INDUSTRIE (I)</b>						
Industrie légère (I1)						
Industrie lourde (I2)						
Industrie d'extraction (I3)						
<b>PUBLIC ET INSTITUTIONNEL (P)</b>						
Administration publique, éducation et activités culturelles (P1)						
Santé et services sociaux (P2)						
Services religieux (P3)						
Service public et transport (P4)						
Parc et espace vert (P5)	X					
Conservation (P6)						
<b>RÉCRÉATIF (REC)</b>						
Récréatif intensif (REC1)						
Récréatif extensif (REC2)						
<b>AGRICOLE (A)</b>						
Culture (A1)						
Élevage sans contrainte (A2)						
Élevage avec contrainte (A3)						
Exploitation forestière (A4)						
<b>IMPLANTATION</b>						
<b>MODE D'IMPLANTATION</b>						
Isolé	X					
Jumelé						
Contigu						
<b>MARGES</b>						
Avant	6					
Arrière	6					
Latérales	1,5					
Somme des marges latérales	4					
<b>CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>						
Nombre maximal d'étages	2					
Coefficient d'emprise au sol (CES)						

NOTES	
RÉFÉRENCES PARTICULIÈRES	
PIIA	
PAE	
Usage conditionnel	
Zone inondable	
Zone de mouvement de sol	
MODIFICATIONS	



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
<b>HABITATION (H)</b>						
Habitation unifamiliale (H1)	X					
Habitation bifamiliale (H2)	X					
Habitation multifamiliale (H3)	X					
Maison mobile (H4)						
Habitation collective (H5)						
<b>COMMERCE ET SERVICE (C)</b>						
Commerce de vente au détail (C1)						
Services professionnels et personnels (C2)						
Commerce d'hébergement (C3)						
Commerce de restauration (C4)						
Commerce et services lourds (C5)						
Commerce lié aux véhicules (C6)						
Commerce pétrolier (C7)						
Commerce de divertissement (C8)						
<b>INDUSTRIE (I)</b>						
Industrie légère (I1)						
Industrie lourde (I2)						
Industrie d'extraction (I3)						
<b>PUBLIC ET INSTITUTIONNEL (P)</b>						
Administration publique, éducation et activités culturelles (P1)						
Santé et services sociaux (P2)						
Services religieux (P3)						
Service public et transport (P4)						
Parc et espace vert (P5)	X					
Conservation (P6)						
<b>RÉCRÉATIF (REC)</b>						
Récréatif intensif (REC1)						
Récréatif extensif (REC2)						
<b>AGRICOLE (A)</b>						
Culture (A1)						
Élevage sans contrainte (A2)						
Élevage avec contrainte (A3)						
Exploitation forestière (A4)						
<b>IMPLANTATION</b>						
<b>MODE D'IMPLANTATION</b>						
Isolé	X					
Jumelé						
Contigu						
<b>MARGES</b>						
Avant	6					
Arrière	6					
Latérales	1,5					
Somme des marges latérales	4					
<b>CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>						
Nombre maximal d'étages	2					
Coefficient d'emprise au sol (CES)						

NOTES	
RÉFÉRENCES PARTICULIÈRES	
PIIA	
PAE	
Usage conditionnel	
Zone inondable	
Zone de mouvement de sol	
MODIFICATIONS	







GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
<b>HABITATION (H)</b>						
Habitation unifamiliale (H1)	X					
Habitation bifamiliale (H2)	X					
Habitation multifamiliale (H3)	X					
Maison mobile (H4)						
Habitation collective (H5)						
<b>COMMERCE ET SERVICE (C)</b>						
Commerce de vente au détail (C1)	X					
Services professionnels et personnels (C2)	X					
Commerce d'hébergement (C3)						
Commerce de restauration (C4)	X					
Commerce et services lourds (C5)						
Commerce lié aux véhicules (C6)						
Commerce pétrolier (C7)						
Commerce de divertissement (C8)						
<b>INDUSTRIE (I)</b>						
Industrie légère (I1)						
Industrie lourde (I2)						
Industrie d'extraction (I3)						
<b>PUBLIC ET INSTITUTIONNEL (P)</b>						
Administration publique, éducation et activités culturelles (P1)						
Santé et services sociaux (P2)						
Services religieux (P3)						
Service public et transport (P4)						
Parc et espace vert (P5)	X					
Conservation (P6)						
<b>RÉCRÉATIF (REC)</b>						
Récréatif intensif (REC1)						
Récréatif extensif (REC2)						
<b>AGRICOLE (A)</b>						
Culture (A1)						
Élevage sans contrainte (A2)						
Élevage avec contrainte (A3)						
Exploitation forestière (A4)						
<b>IMPLANTATION</b>						
<b>MODE D'IMPLANTATION</b>						
Isolé	X					
Jumelé						
Contigu						
<b>MARGES</b>						
Avant	6					
Arrière	6					
Latérales	1,5					
Somme des marges latérales	4					
<b>CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>						
Nombre maximal d'étages	3					
Coefficient d'emprise au sol (CES)						

NOTES	
RÉFÉRENCES PARTICULIÈRES	
PIIA	
PAE	
Usage conditionnel	
Zone inondable	X
Zone de mouvement de sol	
MODIFICATIONS	







GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
<b>HABITATION (H)</b>						
Habitation unifamiliale (H1)	X					
Habitation bifamiliale (H2)						
Habitation multifamiliale (H3)						
Maison mobile (H4)						
Habitation collective (H5)						
<b>COMMERCE ET SERVICE (C)</b>						
Commerce de vente au détail (C1)						
Services professionnels et personnels (C2)						
Commerce d'hébergement (C3)						
Commerce de restauration (C4)						
Commerce et services lourds (C5)						
Commerce lié aux véhicules (C6)						
Commerce pétrolier (C7)						
Commerce de divertissement (C8)						
<b>INDUSTRIE (I)</b>						
Industrie légère (I1)						
Industrie lourde (I2)						
Industrie d'extraction (I3)						
<b>PUBLIC ET INSTITUTIONNEL (P)</b>						
Administration publique, éducation et activités culturelles (P1)						
Santé et services sociaux (P2)						
Services religieux (P3)						
Service public et transport (P4)						
Parc et espace vert (P5)						
Conservation (P6)						
<b>RÉCRÉATIF (REC)</b>						
Récréatif intensif (REC1)						
Récréatif extensif (REC2)						
<b>AGRICOLE (A)</b>						
Culture (A1)	X					
Élevage sans contrainte (A2)						
Élevage avec contrainte (A3)						
Exploitation forestière (A4)						
<b>IMPLANTATION</b>						
<b>MODE D'IMPLANTATION</b>						
Isolé	X					
Jumelé						
Contigu						
<b>MARGES</b>						
Avant	6					
Arrière	6					
Latérales	1,5					
Somme des marges latérales	4					
<b>CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>						
Nombre maximal d'étages	2					
Coefficient d'emprise au sol (CES)						

NOTES	
RÉFÉRENCES PARTICULIÈRES	
PIIA	
PAE	
Usage conditionnel	
Zone inondable	
Zone de mouvement de sol	
MODIFICATIONS	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
<b>HABITATION (H)</b>						
Habitation unifamiliale (H1)	X					
Habitation bifamiliale (H2)						
Habitation multifamiliale (H3)						
Maison mobile (H4)						
Habitation collective (H5)						
<b>COMMERCE ET SERVICE (C)</b>						
Commerce de vente au détail (C1)	X <sup>(1)</sup>					
Services professionnels et personnels (C2)						
Commerce d'hébergement (C3)						
Commerce de restauration (C4)	X <sup>(2)</sup>					
Commerce et services lourds (C5)						
Commerce lié aux véhicules (C6)	X <sup>(3)</sup>					
Commerce pétrolier (C7)						
Commerce de divertissement (C8)						
<b>INDUSTRIE (I)</b>						
Industrie légère (I1)						
Industrie lourde (I2)						
Industrie d'extraction (I3)						
<b>PUBLIC ET INSTITUTIONNEL (P)</b>						
Administration publique, éducation et activités culturelles (P1)						
Santé et services sociaux (P2)						
Services religieux (P3)						
Service public et transport (P4)						
Parc et espace vert (P5)						
Conservation (P6)						
<b>RÉCRÉATIF (REC)</b>						
Récréatif intensif (REC1)						
Récréatif extensif (REC2)						
<b>AGRICOLE (A)</b>						
Culture (A1)	X					
Élevage sans contrainte (A2)						
Élevage avec contrainte (A3)						
Exploitation forestière (A4)						
<b>IMPLANTATION</b>						
<b>MODE D'IMPLANTATION</b>						
Isolé	X					
Jumelé						
Contigu						
<b>MARGES</b>						
Avant	6 <sup>(4)</sup>					
Arrière	6					
Latérales	1,5					
Somme des marges latérales	4					
<b>CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>						
Nombre maximal d'étages	2					
Coefficient d'emprise au sol (CES)						

NOTES	
(1) Dépanneur seulement, conditionnel à une autorisation de la CPTAQ.	
(2) Restaurant seulement, conditionnel à une autorisation de la CPTAQ.	
(3) Station-service seulement, conditionnel à une autorisation de la CPTAQ.	
(4) 15 m en bordure des routes nationales et régionales (article 3.2.7 du règlement de zonage).	
RÉFÉRENCES PARTICULIÈRES	
PIIA	
PAE	
Usage conditionnel	
Zone inondable	
Zone de mouvement de sol	
MODIFICATIONS	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
<b>HABITATION (H)</b>						
Habitation unifamiliale (H1)	X					
Habitation bifamiliale (H2)						
Habitation multifamiliale (H3)						
Maison mobile (H4)						
Habitation collective (H5)						
<b>COMMERCE ET SERVICE (C)</b>						
Commerce de vente au détail (C1)						
Services professionnels et personnels (C2)						
Commerce d'hébergement (C3)						
Commerce de restauration (C4)						
Commerce et services lourds (C5)						
Commerce lié aux véhicules (C6)						
Commerce pétrolier (C7)						
Commerce de divertissement (C8)						
<b>INDUSTRIE (I)</b>						
Industrie légère (I1)						
Industrie lourde (I2)						
Industrie d'extraction (I3)						
<b>PUBLIC ET INSTITUTIONNEL (P)</b>						
Administration publique, éducation et activités culturelles (P1)						
Santé et services sociaux (P2)						
Services religieux (P3)						
Service public et transport (P4)						
Parc et espace vert (P5)						
Conservation (P6)						
<b>RÉCRÉATIF (REC)</b>						
Récréatif intensif (REC1)						
Récréatif extensif (REC2)						
<b>AGRICOLE (A)</b>						
Culture (A1)	X					
Élevage sans contrainte (A2)						
Élevage avec contrainte (A3)						
Exploitation forestière (A4)						
<b>IMPLANTATION</b>						
<b>MODE D'IMPLANTATION</b>						
Isolé	X					
Jumelé						
Contigu						
<b>MARGES</b>						
Avant	6					
Arrière	6					
Latérales	1,5					
Somme des marges latérales	4					
<b>CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>						
Nombre maximal d'étages	2					
Coefficient d'emprise au sol (CES)						

NOTES	
RÉFÉRENCES PARTICULIÈRES	
PIIA	
PAE	
Usage conditionnel	
Zone inondable	X
Zone de mouvement de sol	
MODIFICATIONS	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
<b>HABITATION (H)</b>						
Habitation unifamiliale (H1)	X					
Habitation bifamiliale (H2)						
Habitation multifamiliale (H3)						
Maison mobile (H4)						
Habitation collective (H5)						
<b>COMMERCE ET SERVICE (C)</b>						
Commerce de vente au détail (C1)						
Services professionnels et personnels (C2)						
Commerce d'hébergement (C3)						
Commerce de restauration (C4)						
Commerce et services lourds (C5)						
Commerce lié aux véhicules (C6)						
Commerce pétrolier (C7)						
Commerce de divertissement (C8)						
<b>INDUSTRIE (I)</b>						
Industrie légère (I1)						
Industrie lourde (I2)						
Industrie d'extraction (I3)						
<b>PUBLIC ET INSTITUTIONNEL (P)</b>						
Administration publique, éducation et activités culturelles (P1)						
Santé et services sociaux (P2)						
Services religieux (P3)						
Service public et transport (P4)						
Parc et espace vert (P5)						
Conservation (P6)						
<b>RÉCRÉATIF (REC)</b>						
Récréatif intensif (REC1)						
Récréatif extensif (REC2)						
<b>AGRICOLE (A)</b>						
Culture (A1)	X					
Élevage sans contrainte (A2)						
Élevage avec contrainte (A3)						
Exploitation forestière (A4)						
<b>IMPLANTATION</b>						
<b>MODE D'IMPLANTATION</b>						
Isolé	X					
Jumelé						
Contigu						
<b>MARGES</b>						
Avant	6					
Arrière	6					
Latérales	1,5					
Somme des marges latérales	4					
<b>CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>						
Nombre maximal d'étages	2					
Coefficient d'emprise au sol (CES)						

NOTES	
RÉFÉRENCES PARTICULIÈRES	
PIIA	
PAE	
Usage conditionnel	
Zone inondable	
Zone de mouvement de sol	
MODIFICATIONS	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
<b>HABITATION (H)</b>						
Habitation unifamiliale (H1)	X					
Habitation bifamiliale (H2)						
Habitation multifamiliale (H3)						
Maison mobile (H4)						
Habitation collective (H5)						
<b>COMMERCE ET SERVICE (C)</b>						
Commerce de vente au détail (C1)						
Services professionnels et personnels (C2)						
Commerce d'hébergement (C3)						
Commerce de restauration (C4)						
Commerce et services lourds (C5)						
Commerce lié aux véhicules (C6)						
Commerce pétrolier (C7)						
Commerce de divertissement (C8)						
<b>INDUSTRIE (I)</b>						
Industrie légère (I1)						
Industrie lourde (I2)						
Industrie d'extraction (I3)						
<b>PUBLIC ET INSTITUTIONNEL (P)</b>						
Administration publique, éducation et activités culturelles (P1)						
Santé et services sociaux (P2)						
Services religieux (P3)						
Service public et transport (P4)						
Parc et espace vert (P5)						
Conservation (P6)						
<b>RÉCRÉATIF (REC)</b>						
Récréatif intensif (REC1)						
Récréatif extensif (REC2)						
<b>AGRICOLE (A)</b>						
Culture (A1)	X					
Élevage sans contrainte (A2)						
Élevage avec contrainte (A3)						
Exploitation forestière (A4)						
<b>IMPLANTATION</b>						
<b>MODE D'IMPLANTATION</b>						
Isolé	X					
Jumelé						
Contigu						
<b>MARGES</b>						
Avant	6 <sup>(1)</sup>					
Arrière	6					
Latérales	1,5					
Somme des marges latérales	4					
<b>CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>						
Nombre maximal d'étages	2					
Coefficient d'emprise au sol (CES)						

NOTES	
(1) 15 m en bordure des routes nationales et régionales (article 3.2.7 du règlement de zonage).	
<b>RÉFÉRENCES PARTICULIÈRES</b>	
PIIA	
PAE	
Usage conditionnel	
Zone inondable	
Zone de mouvement de sol	
<b>MODIFICATIONS</b>	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
<b>HABITATION (H)</b>						
Habitation unifamiliale (H1)	X					
Habitation bifamiliale (H2)						
Habitation multifamiliale (H3)						
Maison mobile (H4)						
Habitation collective (H5)						
<b>COMMERCE ET SERVICE (C)</b>						
Commerce de vente au détail (C1)	X <sup>(1)</sup>					
Services professionnels et personnels (C2)						
Commerce d'hébergement (C3)						
Commerce de restauration (C4)	X <sup>(2)</sup>					
Commerce et services lourds (C5)						
Commerce lié aux véhicules (C6)	X <sup>(3)</sup>					
Commerce pétrolier (C7)						
Commerce de divertissement (C8)						
<b>INDUSTRIE (I)</b>						
Industrie légère (I1)						
Industrie lourde (I2)						
Industrie d'extraction (I3)						
<b>PUBLIC ET INSTITUTIONNEL (P)</b>						
Administration publique, éducation et activités culturelles (P1)						
Santé et services sociaux (P2)						
Services religieux (P3)						
Service public et transport (P4)						
Parc et espace vert (P5)						
Conservation (P6)						
<b>RÉCRÉATIF (REC)</b>						
Récréatif intensif (REC1)						
Récréatif extensif (REC2)						
<b>AGRICOLE (A)</b>						
Culture (A1)	X					
Élevage sans contrainte (A2)						
Élevage avec contrainte (A3)						
Exploitation forestière (A4)						
<b>IMPLANTATION</b>						
<b>MODE D'IMPLANTATION</b>						
Isolé	X					
Jumelé						
Contigu						
<b>MARGES</b>						
Avant	6 <sup>(4)</sup>					
Arrière	6					
Latérales	1,5					
Somme des marges latérales	4					
<b>CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>						
Nombre maximal d'étages	2					
Coefficient d'emprise au sol (CES)						

NOTES	
(1) Dépanneur seulement, conditionnel à une autorisation de la CPTAQ.	
(2) Restaurant seulement, conditionnel à une autorisation de la CPTAQ.	
(3) Station-service seulement, conditionnel à une autorisation de la CPTAQ.	
(4) 15 m en bordure des routes nationales et régionales (article 3.2.7 du règlement de zonage).	
RÉFÉRENCES PARTICULIÈRES	
PIIA	
PAE	
Usage conditionnel	
Zone inondable	
Zone de mouvement de sol	
MODIFICATIONS	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
<b>HABITATION (H)</b>						
Habitation unifamiliale (H1)	X					
Habitation bifamiliale (H2)						
Habitation multifamiliale (H3)						
Maison mobile (H4)						
Habitation collective (H5)						
<b>COMMERCE ET SERVICE (C)</b>						
Commerce de vente au détail (C1)						
Services professionnels et personnels (C2)						
Commerce d'hébergement (C3)						
Commerce de restauration (C4)						
Commerce et services lourds (C5)						
Commerce lié aux véhicules (C6)						
Commerce pétrolier (C7)						
Commerce de divertissement (C8)						
<b>INDUSTRIE (I)</b>						
Industrie légère (I1)						
Industrie lourde (I2)						
Industrie d'extraction (I3)						
<b>PUBLIC ET INSTITUTIONNEL (P)</b>						
Administration publique, éducation et activités culturelles (P1)						
Santé et services sociaux (P2)						
Services religieux (P3)						
Service public et transport (P4)						
Parc et espace vert (P5)						
Conservation (P6)						
<b>RÉCRÉATIF (REC)</b>						
Récréatif intensif (REC1)						
Récréatif extensif (REC2)						
<b>AGRICOLE (A)</b>						
Culture (A1)	X					
Élevage sans contrainte (A2)						
Élevage avec contrainte (A3)						
Exploitation forestière (A4)						
<b>IMPLANTATION</b>						
<b>MODE D'IMPLANTATION</b>						
Isolé	X					
Jumelé						
Contigu						
<b>MARGES</b>						
Avant	6 <sup>(1)</sup>					
Arrière	6					
Latérales	1,5					
Somme des marges latérales	4					
<b>CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>						
Nombre maximal d'étages	2					
Coefficient d'emprise au sol (CES)						

NOTES	
(1) 15 m en bordure des routes nationales et régionales (article 3.2.7 du règlement de zonage).	
RÉFÉRENCES PARTICULIÈRES	
PIIA	
PAE	
Usage conditionnel	
Zone inondable	
Zone de mouvement de sol	
MODIFICATIONS	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
<b>HABITATION (H)</b>						
Habitation unifamiliale (H1)	X					
Habitation bifamiliale (H2)						
Habitation multifamiliale (H3)						
Maison mobile (H4)						
Habitation collective (H5)						
<b>COMMERCE ET SERVICE (C)</b>						
Commerce de vente au détail (C1)						
Services professionnels et personnels (C2)						
Commerce d'hébergement (C3)						
Commerce de restauration (C4)						
Commerce et services lourds (C5)						
Commerce lié aux véhicules (C6)						
Commerce pétrolier (C7)						
Commerce de divertissement (C8)						
<b>INDUSTRIE (I)</b>						
Industrie légère (I1)						
Industrie lourde (I2)						
Industrie d'extraction (I3)						
<b>PUBLIC ET INSTITUTIONNEL (P)</b>						
Administration publique, éducation et activités culturelles (P1)						
Santé et services sociaux (P2)						
Services religieux (P3)						
Service public et transport (P4)						
Parc et espace vert (P5)						
Conservation (P6)						
<b>RÉCRÉATIF (REC)</b>						
Récréatif intensif (REC1)						
Récréatif extensif (REC2)						
<b>AGRICOLE (A)</b>						
Culture (A1)	X					
Élevage sans contrainte (A2)						
Élevage avec contrainte (A3)						
Exploitation forestière (A4)						
<b>IMPLANTATION</b>						
<b>MODE D'IMPLANTATION</b>						
Isolé	X					
Jumelé						
Contigu						
<b>MARGES</b>						
Avant	6					
Arrière	6					
Latérales	1,5					
Somme des marges latérales	4					
<b>CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>						
Nombre maximal d'étages	2					
Coefficient d'emprise au sol (CES)						

NOTES	
<b>RÉFÉRENCES PARTICULIÈRES</b>	
PIIA	
PAE	
Usage conditionnel	
Zone inondable	
Zone de mouvement de sol	
<b>MODIFICATIONS</b>	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
<b>HABITATION (H)</b>						
Habitation unifamiliale (H1)	X					
Habitation bifamiliale (H2)						
Habitation multifamiliale (H3)						
Maison mobile (H4)						
Habitation collective (H5)						
<b>COMMERCE ET SERVICE (C)</b>						
Commerce de vente au détail (C1)						
Services professionnels et personnels (C2)						
Commerce d'hébergement (C3)						
Commerce de restauration (C4)						
Commerce et services lourds (C5)						
Commerce lié aux véhicules (C6)						
Commerce pétrolier (C7)						
Commerce de divertissement (C8)						
<b>INDUSTRIE (I)</b>						
Industrie légère (I1)						
Industrie lourde (I2)						
Industrie d'extraction (I3)						
<b>PUBLIC ET INSTITUTIONNEL (P)</b>						
Administration publique, éducation et activités culturelles (P1)						
Santé et services sociaux (P2)						
Services religieux (P3)						
Service public et transport (P4)						
Parc et espace vert (P5)						
Conservation (P6)						
<b>RÉCRÉATIF (REC)</b>						
Récréatif intensif (REC1)						
Récréatif extensif (REC2)						
<b>AGRICOLE (A)</b>						
Culture (A1)	X					
Élevage sans contrainte (A2)						
Élevage avec contrainte (A3)						
Exploitation forestière (A4)						
<b>IMPLANTATION</b>						
<b>MODE D'IMPLANTATION</b>						
Isolé	X					
Jumelé						
Contigu						
<b>MARGES</b>						
Avant	6 <sup>(1)</sup>					
Arrière	6					
Latérales	1,5					
Somme des marges latérales	4					
<b>CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>						
Nombre maximal d'étages	2					
Coefficient d'emprise au sol (CES)						

NOTES	
(1) 15 m en bordure des routes nationales et régionales (article 3.2.7 du règlement de zonage).	
<b>RÉFÉRENCES PARTICULIÈRES</b>	
PIIA	
PAE	
Usage conditionnel	
Zone inondable	
Zone de mouvement de sol	
<b>MODIFICATIONS</b>	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
<b>HABITATION (H)</b>						
Habitation unifamiliale (H1)	X					
Habitation bifamiliale (H2)						
Habitation multifamiliale (H3)						
Maison mobile (H4)						
Habitation collective (H5)						
<b>COMMERCE ET SERVICE (C)</b>						
Commerce de vente au détail (C1)						
Services professionnels et personnels (C2)						
Commerce d'hébergement (C3)						
Commerce de restauration (C4)						
Commerce et services lourds (C5)						
Commerce lié aux véhicules (C6)						
Commerce pétrolier (C7)						
Commerce de divertissement (C8)						
<b>INDUSTRIE (I)</b>						
Industrie légère (I1)						
Industrie lourde (I2)						
Industrie d'extraction (I3)						
<b>PUBLIC ET INSTITUTIONNEL (P)</b>						
Administration publique, éducation et activités culturelles (P1)						
Santé et services sociaux (P2)						
Services religieux (P3)						
Service public et transport (P4)						
Parc et espace vert (P5)						
Conservation (P6)						
<b>RÉCRÉATIF (REC)</b>						
Récréatif intensif (REC1)						
Récréatif extensif (REC2)						
<b>AGRICOLE (A)</b>						
Culture (A1)	X					
Élevage sans contrainte (A2)						
Élevage avec contrainte (A3)						
Exploitation forestière (A4)						
<b>IMPLANTATION</b>						
<b>MODE D'IMPLANTATION</b>						
Isolé	X					
Jumelé						
Contigu						
<b>MARGES</b>						
Avant	6					
Arrière	6					
Latérales	1,5					
Somme des marges latérales	4					
<b>CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>						
Nombre maximal d'étages	2					
Coefficient d'emprise au sol (CES)						

NOTES	
RÉFÉRENCES PARTICULIÈRES	
PIIA	
PAE	
Usage conditionnel	
Zone inondable	X
Zone de mouvement de sol	
MODIFICATIONS	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
<b>HABITATION (H)</b>						
Habitation unifamiliale (H1)	X					
Habitation bifamiliale (H2)						
Habitation multifamiliale (H3)						
Maison mobile (H4)						
Habitation collective (H5)						
<b>COMMERCE ET SERVICE (C)</b>						
Commerce de vente au détail (C1)						
Services professionnels et personnels (C2)						
Commerce d'hébergement (C3)						
Commerce de restauration (C4)						
Commerce et services lourds (C5)						
Commerce lié aux véhicules (C6)						
Commerce pétrolier (C7)						
Commerce de divertissement (C8)						
<b>INDUSTRIE (I)</b>						
Industrie légère (I1)						
Industrie lourde (I2)						
Industrie d'extraction (I3)						
<b>PUBLIC ET INSTITUTIONNEL (P)</b>						
Administration publique, éducation et activités culturelles (P1)						
Santé et services sociaux (P2)						
Services religieux (P3)						
Service public et transport (P4)						
Parc et espace vert (P5)						
Conservation (P6)						
<b>RÉCRÉATIF (REC)</b>						
Récréatif intensif (REC1)						
Récréatif extensif (REC2)						
<b>AGRICOLE (A)</b>						
Culture (A1)	X					
Élevage sans contrainte (A2)						
Élevage avec contrainte (A3)						
Exploitation forestière (A4)						
<b>IMPLANTATION</b>						
<b>MODE D'IMPLANTATION</b>						
Isolé	X					
Jumelé						
Contigu						
<b>MARGES</b>						
Avant	6					
Arrière	6					
Latérales	1,5					
Somme des marges latérales	4					
<b>CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>						
Nombre maximal d'étages	2					
Coefficient d'emprise au sol (CES)						

NOTES	
RÉFÉRENCES PARTICULIÈRES	
PIIA	
PAE	
Usage conditionnel	
Zone inondable	X
Zone de mouvement de sol	
MODIFICATIONS	







GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
<b>HABITATION (H)</b>						
Habitation unifamiliale (H1)	X					
Habitation bifamiliale (H2)						
Habitation multifamiliale (H3)						
Maison mobile (H4)						
Habitation collective (H5)						
<b>COMMERCE ET SERVICE (C)</b>						
Commerce de vente au détail (C1)						
Services professionnels et personnels (C2)						
Commerce d'hébergement (C3)						
Commerce de restauration (C4)						
Commerce et services lourds (C5)						
Commerce lié aux véhicules (C6)						
Commerce pétrolier (C7)						
Commerce de divertissement (C8)						
<b>INDUSTRIE (I)</b>						
Industrie légère (I1)						
Industrie lourde (I2)						
Industrie d'extraction (I3)						
<b>PUBLIC ET INSTITUTIONNEL (P)</b>						
Administration publique, éducation et activités culturelles (P1)						
Santé et services sociaux (P2)						
Services religieux (P3)						
Service public et transport (P4)						
Parc et espace vert (P5)						
Conservation (P6)						
<b>RÉCRÉATIF (REC)</b>						
Récréatif intensif (REC1)						
Récréatif extensif (REC2)						
<b>AGRICOLE (A)</b>						
Culture (A1)	X					
Élevage sans contrainte (A2)						
Élevage avec contrainte (A3)						
Exploitation forestière (A4)						
<b>IMPLANTATION</b>						
<b>MODE D'IMPLANTATION</b>						
Isolé	X					
Jumelé						
Contigu						
<b>MARGES</b>						
Avant	6					
Arrière	6					
Latérales	1,5					
Somme des marges latérales	4					
<b>CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>						
Nombre maximal d'étages	2					
Coefficient d'emprise au sol (CES)						

NOTES	
RÉFÉRENCES PARTICULIÈRES	
PIIA	
PAE	
Usage conditionnel	
Zone inondable	X
Zone de mouvement de sol	
MODIFICATIONS	









GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
<b>HABITATION (H)</b>						
Habitation unifamiliale (H1)						
Habitation bifamiliale (H2)						
Habitation multifamiliale (H3)						
Maison mobile (H4)						
Habitation collective (H5)						
<b>COMMERCE ET SERVICE (C)</b>						
Commerce de vente au détail (C1)						
Services professionnels et personnels (C2)						
Commerce d'hébergement (C3)						
Commerce de restauration (C4)						
Commerce et services lourds (C5)	X					
Commerce lié aux véhicules (C6)	X					
Commerce pétrolier (C7)						
Commerce de divertissement (C8)						
<b>INDUSTRIE (I)</b>						
Industrie légère (I1)	X					
Industrie lourde (I2)	X					
Industrie d'extraction (I3)						
<b>PUBLIC ET INSTITUTIONNEL (P)</b>						
Administration publique, éducation et activités culturelles (P1)						
Santé et services sociaux (P2)						
Services religieux (P3)						
Service public et transport (P4)						
Parc et espace vert (P5)						
Conservation (P6)						
<b>RÉCRÉATIF (REC)</b>						
Récréatif intensif (REC1)						
Récréatif extensif (REC2)						
<b>AGRICOLE (A)</b>						
Culture (A1)	X <sup>(1)</sup>					
Élevage sans contrainte (A2)						
Élevage avec contrainte (A3)						
Exploitation forestière (A4)						
<b>IMPLANTATION</b>						
<b>MODE D'IMPLANTATION</b>						
Isolé	X					
Jumelé						
Contigu						
<b>MARGES</b>						
Avant	8					
Arrière	8					
Latérales	4					
Somme des marges latérales	8					
<b>CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>						
Nombre maximal d'étages	2					
Coefficient d'emprise au sol (CES)	0,2					

NOTES	
(1) Seulement la culture de végétaux à l'intérieur d'une serre est autorisée.	
<b>RÉFÉRENCES PARTICULIÈRES</b>	
PIIA	
PAE	
Usage conditionnel	
Zone inondable	
Zone de mouvement de sol	
<b>MODIFICATIONS</b>	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
<b>HABITATION (H)</b>						
Habitation unifamiliale (H1)						
Habitation bifamiliale (H2)						
Habitation multifamiliale (H3)						
Maison mobile (H4)						
Habitation collective (H5)						
<b>COMMERCE ET SERVICE (C)</b>						
Commerce de vente au détail (C1)						
Services professionnels et personnels (C2)						
Commerce d'hébergement (C3)						
Commerce de restauration (C4)						
Commerce et services lourds (C5)						
Commerce lié aux véhicules (C6)						
Commerce pétrolier (C7)						
Commerce de divertissement (C8)						
<b>INDUSTRIE (I)</b>						
Industrie légère (I1)						
Industrie lourde (I2)						
Industrie d'extraction (I3)						
<b>PUBLIC ET INSTITUTIONNEL (P)</b>						
Administration publique, éducation et activités culturelles (P1)	X					
Santé et services sociaux (P2)	X					
Services religieux (P3)	X					
Service public et transport (P4)	X					
Parc et espace vert (P5)	X					
Conservation (P6)						
<b>RÉCRÉATIF (REC)</b>						
Récréatif intensif (REC1)	X					
Récréatif extensif (REC2)	X					
<b>AGRICOLE (A)</b>						
Culture (A1)						
Élevage sans contrainte (A2)						
Élevage avec contrainte (A3)						
Exploitation forestière (A4)						
<b>IMPLANTATION</b>						
<b>MODE D'IMPLANTATION</b>						
Isolé	X					
Jumelé						
Contigu						
<b>MARGES</b>						
Avant	6					
Arrière	6					
Latérales	1,5					
Somme des marges latérales	4					
<b>CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>						
Nombre maximal d'étages	2					
Coefficient d'emprise au sol (CES)						

NOTES	
RÉFÉRENCES PARTICULIÈRES	
PIIA	
PAE	
Usage conditionnel	
Zone inondable	
Zone de mouvement de sol	
MODIFICATIONS	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
<b>HABITATION (H)</b>						
Habitation unifamiliale (H1)						
Habitation bifamiliale (H2)						
Habitation multifamiliale (H3)						
Maison mobile (H4)						
Habitation collective (H5)						
<b>COMMERCE ET SERVICE (C)</b>						
Commerce de vente au détail (C1)						
Services professionnels et personnels (C2)						
Commerce d'hébergement (C3)						
Commerce de restauration (C4)						
Commerce et services lourds (C5)						
Commerce lié aux véhicules (C6)						
Commerce pétrolier (C7)						
Commerce de divertissement (C8)						
<b>INDUSTRIE (I)</b>						
Industrie légère (I1)						
Industrie lourde (I2)						
Industrie d'extraction (I3)						
<b>PUBLIC ET INSTITUTIONNEL (P)</b>						
Administration publique, éducation et activités culturelles (P1)						
Santé et services sociaux (P2)						
Services religieux (P3)						
Service public et transport (P4)						
Parc et espace vert (P5)	X					
Conservation (P6)						
<b>RÉCRÉATIF (REC)</b>						
Récréatif intensif (REC1)						
Récréatif extensif (REC2)						
<b>AGRICOLE (A)</b>						
Culture (A1)						
Élevage sans contrainte (A2)						
Élevage avec contrainte (A3)						
Exploitation forestière (A4)						
<b>IMPLANTATION</b>						
<b>MODE D'IMPLANTATION</b>						
Isolé	X					
Jumelé						
Contigu						
<b>MARGES</b>						
Avant	6					
Arrière	6					
Latérales	1,5					
Somme des marges latérales	4					
<b>CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>						
Nombre maximal d'étages	2					
Coefficient d'emprise au sol (CES)						

NOTES	
RÉFÉRENCES PARTICULIÈRES	
PIIA	
PAE	
Usage conditionnel	
Zone inondable	
Zone de mouvement de sol	
MODIFICATIONS	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
<b>HABITATION (H)</b>						
Habitation unifamiliale (H1)	X <sup>(1)</sup>					
Habitation bifamiliale (H2)						
Habitation multifamiliale (H3)						
Maison mobile (H4)						
Habitation collective (H5)						
<b>COMMERCE ET SERVICE (C)</b>						
Commerce de vente au détail (C1)						
Services professionnels et personnels (C2)						
Commerce d'hébergement (C3)						
Commerce de restauration (C4)						
Commerce et services lourds (C5)						
Commerce lié aux véhicules (C6)						
Commerce pétrolier (C7)						
Commerce de divertissement (C8)						
<b>INDUSTRIE (I)</b>						
Industrie légère (I1)						
Industrie lourde (I2)						
Industrie d'extraction (I3)						
<b>PUBLIC ET INSTITUTIONNEL (P)</b>						
Administration publique, éducation et activités culturelles (P1)						
Santé et services sociaux (P2)						
Services religieux (P3)						
Service public et transport (P4)						
Parc et espace vert (P5)						
Conservation (P6)	X <sup>(2)</sup>					
<b>RÉCRÉATIF (REC)</b>						
Récréatif intensif (REC1)						
Récréatif extensif (REC2)	X <sup>(3)</sup>					
<b>AGRICOLE (A)</b>						
Culture (A1)	X					
Élevage sans contrainte (A2)	X					
Élevage avec contrainte (A3)						
Exploitation forestière (A4)	X					
<b>IMPLANTATION</b>						
<b>MODE D'IMPLANTATION</b>						
Isolé	X					
Jumelé						
Contigu						
<b>MARGES</b>						
Avant	15 <sup>(4)</sup>					
Arrière	15					
Latérales	5					
Somme des marges latérales	10					
<b>CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>						
Nombre maximal d'étages	2					
Coefficient d'emprise au sol (CES)						

NOTES	
(1) Autorisée selon l'article 12.1.1 du règlement de zonage.	
(2) Les centres d'interprétation de la nature sont interdits.	
(3) Seulement les sentiers récréatifs sont autorisés.	
(4) 15 m en bordure des routes nationales et régionales (article 3.2.7 du règlement de zonage).	
RÉFÉRENCES PARTICULIÈRES	
PIIA	
PAE	
Usage conditionnel	
Zone inondable	
Zone de mouvement de sol	
MODIFICATIONS	





GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
<b>HABITATION (H)</b>						
Habitation unifamiliale (H1)	X <sup>(1)</sup>					
Habitation bifamiliale (H2)						
Habitation multifamiliale (H3)						
Maison mobile (H4)						
Habitation collective (H5)						
<b>COMMERCE ET SERVICE (C)</b>						
Commerce de vente au détail (C1)						
Services professionnels et personnels (C2)						
Commerce d'hébergement (C3)						
Commerce de restauration (C4)						
Commerce et services lourds (C5)						
Commerce lié aux véhicules (C6)						
Commerce pétrolier (C7)						
Commerce de divertissement (C8)						
<b>INDUSTRIE (I)</b>						
Industrie légère (I1)						
Industrie lourde (I2)						
Industrie d'extraction (I3)						
<b>PUBLIC ET INSTITUTIONNEL (P)</b>						
Administration publique, éducation et activités culturelles (P1)						
Santé et services sociaux (P2)						
Services religieux (P3)						
Service public et transport (P4)						
Parc et espace vert (P5)						
Conservation (P6)	X <sup>(2)</sup>					
<b>RÉCRÉATIF (REC)</b>						
Récréatif intensif (REC1)						
Récréatif extensif (REC2)	X <sup>(3)</sup>					
<b>AGRICOLE (A)</b>						
Culture (A1)	X					
Élevage sans contrainte (A2)	X					
Élevage avec contrainte (A3)	X					
Exploitation forestière (A4)	X					
<b>IMPLANTATION</b>						
<b>MODE D'IMPLANTATION</b>						
Isolé	X					
Jumelé						
Contigu						
<b>MARGES</b>						
Avant	15 <sup>(4)</sup>					
Arrière	15					
Latérales	5					
Somme des marges latérales	10					
<b>CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>						
Nombre maximal d'étages	2					
Coefficient d'emprise au sol (CES)						

NOTES	
(1) Autorisée selon l'article 12.1.1 du règlement de zonage.	
(2) Les centres d'interprétation de la nature sont interdits.	
(3) Seulement les sentiers récréatifs sont autorisés.	
(4) 15 m en bordure des routes nationales et régionales (article 3.2.7 du règlement de zonage).	
RÉFÉRENCES PARTICULIÈRES	
PIIA	
PAE	
Usage conditionnel	
Zone inondable	
Zone de mouvement de sol	
MODIFICATIONS	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
<b>HABITATION (H)</b>						
Habitation unifamiliale (H1)	X <sup>(1)</sup>					
Habitation bifamiliale (H2)						
Habitation multifamiliale (H3)						
Maison mobile (H4)						
Habitation collective (H5)						
<b>COMMERCE ET SERVICE (C)</b>						
Commerce de vente au détail (C1)						
Services professionnels et personnels (C2)						
Commerce d'hébergement (C3)						
Commerce de restauration (C4)						
Commerce et services lourds (C5)						
Commerce lié aux véhicules (C6)						
Commerce pétrolier (C7)						
Commerce de divertissement (C8)						
<b>INDUSTRIE (I)</b>						
Industrie légère (I1)						
Industrie lourde (I2)						
Industrie d'extraction (I3)						
<b>PUBLIC ET INSTITUTIONNEL (P)</b>						
Administration publique, éducation et activités culturelles (P1)						
Santé et services sociaux (P2)						
Services religieux (P3)						
Service public et transport (P4)						
Parc et espace vert (P5)						
Conservation (P6)	X <sup>(2)</sup>					
<b>RÉCRÉATIF (REC)</b>						
Récréatif intensif (REC1)						
Récréatif extensif (REC2)	X <sup>(3)</sup>					
<b>AGRICOLE (A)</b>						
Culture (A1)	X					
Élevage sans contrainte (A2)	X					
Élevage avec contrainte (A3)						
Exploitation forestière (A4)	X					
<b>IMPLANTATION</b>						
<b>MODE D'IMPLANTATION</b>						
Isolé	X					
Jumelé						
Contigu						
<b>MARGES</b>						
Avant	15 <sup>(4)</sup>					
Arrière	15					
Latérales	5					
Somme des marges latérales	10					
<b>CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>						
Nombre maximal d'étages	2					
Coefficient d'emprise au sol (CES)						

NOTES	
(1) Autorisée selon l'article 12.1.1 du règlement de zonage.	
(2) Les centres d'interprétation de la nature sont interdits.	
(3) Seulement les sentiers récréatifs sont autorisés.	
(4) 15 m en bordure des routes nationales et régionales (article 3.2.7 du règlement de zonage).	
RÉFÉRENCES PARTICULIÈRES	
PIIA	
PAE	
Usage conditionnel	
Zone inondable	X
Zone de mouvement de sol	
MODIFICATIONS	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
<b>HABITATION (H)</b>						
Habitation unifamiliale (H1)	X <sup>(1)</sup>					
Habitation bifamiliale (H2)						
Habitation multifamiliale (H3)						
Maison mobile (H4)						
Habitation collective (H5)						
<b>COMMERCE ET SERVICE (C)</b>						
Commerce de vente au détail (C1)						
Services professionnels et personnels (C2)						
Commerce d'hébergement (C3)						
Commerce de restauration (C4)						
Commerce et services lourds (C5)						
Commerce lié aux véhicules (C6)						
Commerce pétrolier (C7)						
Commerce de divertissement (C8)						
<b>INDUSTRIE (I)</b>						
Industrie légère (I1)						
Industrie lourde (I2)						
Industrie d'extraction (I3)						
<b>PUBLIC ET INSTITUTIONNEL (P)</b>						
Administration publique, éducation et activités culturelles (P1)						
Santé et services sociaux (P2)						
Services religieux (P3)						
Service public et transport (P4)						
Parc et espace vert (P5)						
Conservation (P6)	X <sup>(2)</sup>					
<b>RÉCRÉATIF (REC)</b>						
Récréatif intensif (REC1)						
Récréatif extensif (REC2)	X <sup>(3)</sup>					
<b>AGRICOLE (A)</b>						
Culture (A1)	X					
Élevage sans contrainte (A2)						
Élevage avec contrainte (A3)						
Exploitation forestière (A4)	X					
<b>IMPLANTATION</b>						
<b>MODE D'IMPLANTATION</b>						
Isolé	X					
Jumelé						
Contigu						
<b>MARGES</b>						
Avant	7,5 <sup>(4)</sup>					
Arrière	7,5					
Latérales	3,5					
Somme des marges latérales	5,5					
<b>CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>						
Nombre maximal d'étages	2					
Coefficient d'emprise au sol (CES)						

NOTES	
(1) Autorisée selon l'article 12.1.1 du règlement de zonage.	
(2) Les centres d'interprétation de la nature sont interdits.	
(3) Seulement les sentiers récréatifs sont autorisés.	
(4) 15 m en bordure des routes nationales et régionales (article 3.2.7 du règlement de zonage).	
RÉFÉRENCES PARTICULIÈRES	
PIIA	
PAE	
Usage conditionnel	
Zone inondable	
Zone de mouvement de sol	
MODIFICATIONS	



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
<b>HABITATION (H)</b>						
Habitation unifamiliale (H1)	X <sup>(1)</sup>					
Habitation bifamiliale (H2)						
Habitation multifamiliale (H3)						
Maison mobile (H4)						
Habitation collective (H5)						
<b>COMMERCE ET SERVICE (C)</b>						
Commerce de vente au détail (C1)						
Services professionnels et personnels (C2)						
Commerce d'hébergement (C3)						
Commerce de restauration (C4)						
Commerce et services lourds (C5)						
Commerce lié aux véhicules (C6)						
Commerce pétrolier (C7)						
Commerce de divertissement (C8)						
<b>INDUSTRIE (I)</b>						
Industrie légère (I1)						
Industrie lourde (I2)						
Industrie d'extraction (I3)						
<b>PUBLIC ET INSTITUTIONNEL (P)</b>						
Administration publique, éducation et activités culturelles (P1)						
Santé et services sociaux (P2)						
Services religieux (P3)						
Service public et transport (P4)						
Parc et espace vert (P5)						
Conservation (P6)	X <sup>(2)</sup>					
<b>RÉCRÉATIF (REC)</b>						
Récréatif intensif (REC1)						
Récréatif extensif (REC2)	X <sup>(3)</sup>					
<b>AGRICOLE (A)</b>						
Culture (A1)	X					
Élevage sans contrainte (A2)	X					
Élevage avec contrainte (A3)						
Exploitation forestière (A4)	X					
<b>IMPLANTATION</b>						
<b>MODE D'IMPLANTATION</b>						
Isolé	X					
Jumelé						
Contigu						
<b>MARGES</b>						
Avant	15 <sup>(4)</sup>					
Arrière	15					
Latérales	5					
Somme des marges latérales	10					
<b>CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>						
Nombre maximal d'étages	2					
Coefficient d'emprise au sol (CES)						

NOTES	
(1) Autorisée selon l'article 12.1.1 du règlement de zonage.	
(2) Les centres d'interprétation de la nature sont interdits.	
(3) Seulement les sentiers récréatifs sont autorisés.	
(4) 15 m en bordure des routes nationales et régionales (article 3.2.7 du règlement de zonage).	
RÉFÉRENCES PARTICULIÈRES	
PIIA	
PAE	
Usage conditionnel	
Zone inondable	
Zone de mouvement de sol	
MODIFICATIONS	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
<b>HABITATION (H)</b>						
Habitation unifamiliale (H1)	X <sup>(1)</sup>					
Habitation bifamiliale (H2)						
Habitation multifamiliale (H3)						
Maison mobile (H4)						
Habitation collective (H5)						
<b>COMMERCE ET SERVICE (C)</b>						
Commerce de vente au détail (C1)						
Services professionnels et personnels (C2)						
Commerce d'hébergement (C3)						
Commerce de restauration (C4)						
Commerce et services lourds (C5)						
Commerce lié aux véhicules (C6)						
Commerce pétrolier (C7)						
Commerce de divertissement (C8)						
<b>INDUSTRIE (I)</b>						
Industrie légère (I1)						
Industrie lourde (I2)						
Industrie d'extraction (I3)						
<b>PUBLIC ET INSTITUTIONNEL (P)</b>						
Administration publique, éducation et activités culturelles (P1)						
Santé et services sociaux (P2)						
Services religieux (P3)						
Service public et transport (P4)						
Parc et espace vert (P5)						
Conservation (P6)	X <sup>(2)</sup>					
<b>RÉCRÉATIF (REC)</b>						
Récréatif intensif (REC1)						
Récréatif extensif (REC2)	X <sup>(3)</sup>					
<b>AGRICOLE (A)</b>						
Culture (A1)	X					
Élevage sans contrainte (A2)	X					
Élevage avec contrainte (A3)						
Exploitation forestière (A4)	X					
<b>IMPLANTATION</b>						
<b>MODE D'IMPLANTATION</b>						
Isolé	X					
Jumelé						
Contigu						
<b>MARGES</b>						
Avant	15 <sup>(4)</sup>					
Arrière	15					
Latérales	5					
Somme des marges latérales	10					
<b>CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>						
Nombre maximal d'étages	2					
Coefficient d'emprise au sol (CES)						

NOTES	
(1) Autorisée selon l'article 12.1.1 du règlement de zonage.	
(2) Les centres d'interprétation de la nature sont interdits.	
(3) Seulement les sentiers récréatifs sont autorisés.	
(4) 15 m en bordure des routes nationales et régionales (article 3.2.7 du règlement de zonage).	
RÉFÉRENCES PARTICULIÈRES	
PIIA	
PAE	
Usage conditionnel	
Zone inondable	X
Zone de mouvement de sol	
MODIFICATIONS	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
<b>HABITATION (H)</b>						
Habitation unifamiliale (H1)						
Habitation bifamiliale (H2)						
Habitation multifamiliale (H3)						
Maison mobile (H4)						
Habitation collective (H5)						
<b>COMMERCE ET SERVICE (C)</b>						
Commerce de vente au détail (C1)						
Services professionnels et personnels (C2)						
Commerce d'hébergement (C3)						
Commerce de restauration (C4)						
Commerce et services lourds (C5)						
Commerce lié aux véhicules (C6)						
Commerce pétrolier (C7)						
Commerce de divertissement (C8)						
<b>INDUSTRIE (I)</b>						
Industrie légère (I1)						
Industrie lourde (I2)						
Industrie d'extraction (I3)						
<b>PUBLIC ET INSTITUTIONNEL (P)</b>						
Administration publique, éducation et activités culturelles (P1)						
Santé et services sociaux (P2)						
Services religieux (P3)						
Service public et transport (P4)						
Parc et espace vert (P5)						
Conservation (P6)	X <sup>(1)</sup>					
<b>RÉCRÉATIF (REC)</b>						
Récréatif intensif (REC1)						
Récréatif extensif (REC2)	X <sup>(2)</sup>					
<b>AGRICOLE (A)</b>						
Culture (A1)						
Élevage sans contrainte (A2)						
Élevage avec contrainte (A3)						
Exploitation forestière (A4)						
<b>IMPLANTATION</b>						
<b>MODE D'IMPLANTATION</b>						
Isolé	X					
Jumelé						
Contigu						
<b>MARGES</b>						
Avant	15 <sup>(3)</sup>					
Arrière	15					
Latérales	5					
Somme des marges latérales	10					
<b>CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>						
Nombre maximal d'étages	2					
Coefficient d'emprise au sol (CES)						

NOTES	
(1) Les centres d'interprétation de la nature sont interdits.	
(2) Seulement les sentiers récréatifs sont autorisés.	
(3) 15 m en bordure des routes nationales et régionales (article 3.2.7 du règlement de zonage).	
<b>RÉFÉRENCES PARTICULIÈRES</b>	
PIIA	
PAE	
Usage conditionnel	
Zone inondable	
Zone de mouvement de sol	
<b>MODIFICATIONS</b>	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
<b>HABITATION (H)</b>						
Habitation unifamiliale (H1)	X <sup>(1)</sup>					
Habitation bifamiliale (H2)						
Habitation multifamiliale (H3)						
Maison mobile (H4)						
Habitation collective (H5)						
<b>COMMERCE ET SERVICE (C)</b>						
Commerce de vente au détail (C1)						
Services professionnels et personnels (C2)						
Commerce d'hébergement (C3)						
Commerce de restauration (C4)						
Commerce et services lourds (C5)						
Commerce lié aux véhicules (C6)						
Commerce pétrolier (C7)						
Commerce de divertissement (C8)						
<b>INDUSTRIE (I)</b>						
Industrie légère (I1)						
Industrie lourde (I2)						
Industrie d'extraction (I3)						
<b>PUBLIC ET INSTITUTIONNEL (P)</b>						
Administration publique, éducation et activités culturelles (P1)						
Santé et services sociaux (P2)						
Services religieux (P3)						
Service public et transport (P4)						
Parc et espace vert (P5)						
Conservation (P6)	X <sup>(2)</sup>					
<b>RÉCRÉATIF (REC)</b>						
Récréatif intensif (REC1)						
Récréatif extensif (REC2)	X <sup>(3)</sup>					
<b>AGRICOLE (A)</b>						
Culture (A1)	X					
Élevage sans contrainte (A2)	X					
Élevage avec contrainte (A3)	X					
Exploitation forestière (A4)	X					
<b>IMPLANTATION</b>						
<b>MODE D'IMPLANTATION</b>						
Isolé	X					
Jumelé						
Contigu						
<b>MARGES</b>						
Avant	15 <sup>(4)</sup>					
Arrière	15					
Latérales	5					
Somme des marges latérales	10					
<b>CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>						
Nombre maximal d'étages	2					
Coefficient d'emprise au sol (CES)						

NOTES	
(1) Autorisée selon l'article 12.1.1 du règlement de zonage.	
(2) Les centres d'interprétation de la nature sont interdits.	
(3) Seulement les sentiers récréatifs sont autorisés.	
(4) 15 m en bordure des routes nationales et régionales (article 3.2.7 du règlement de zonage).	
RÉFÉRENCES PARTICULIÈRES	
PIIA	
PAE	
Usage conditionnel	
Zone inondable	
Zone de mouvement de sol	
MODIFICATIONS	